

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 25 Septembre 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-cinq septembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

19/09/2024

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – J. CHUECOS
F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT - C. UHL

Objet de la délibération 44-2024

TPA – Délégation de la gestion du contingent intercommunal de logements sociaux à la commune

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. SOLER à F. BLARQUEZ
S. AELVOET à G. MOURGUES
N. LIGNY à M. NOEL GAMET
M. DUMAS à R. BENEJEAN
P. PORTE à H. JAUBERT
S. LEBELLE à C. ONTIVEROS

Absent(s)

Annie VASAI
Jérôme DELCOURT
Pascal CASTEAU

Vincent LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Depuis l'octroi de ses premières garanties d'emprunts, la communauté d'agglomération a acquis en contre partie des droits de réservation de logements sociaux et délègue systématiquement aux communes la gestion de son contingent, sur la base d'une mention dans les conventions de garanties d'emprunts signées avec les bailleurs.

Afin de formaliser cette pratique, et notamment dans le cadre du passage à la gestion en flux, les modalités de gestion de la demande en logement social et des attributions de logements mis à disposition de Terre de Provence doivent être précisées par une convention. Celle-ci doit permettre aux bailleurs sociaux de s'adresser directement aux communes lors de la mise à disposition des logements fléchés EPCI (qu'ils soient existants ou futurs), de même qu'elles doivent permettre aux communes de représenter l'EPCI lors des Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL). En contrepartie, il est notamment attendu des communes qu'elles proposent des candidats en fonction des objectifs de mixité sociale issus des lois ALUR, Egalité-citoyenneté et ELAN, et qu'elles adressent au service Habitat de TPA des bilans annuels de l'état de la demande et des attributions.

Il convient de délibérer et d'approuver la convention annexée afin de formaliser la délégation de la gestion du contingent intercommunal de logements sociaux aux communes.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017,

Vu la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexée relative à la gestion de la demande en logement social et des attributions de logements réservés à la communauté d'agglomération entre cette dernière et la commune,

Vu la délibération n°2024-72 en date du 11 avril 2024 du Conseil de Communauté,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de cette délégation,

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. CHUECOS – F. CHEILAN
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – C. UHL – M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES

Le secrétaire de séance,
Vincent LEVEQUE



MAIRIE DE CABANNES
13 06 00 00 00 00 00 00

